

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 512

SÉANCE du 13 Octobre 2021

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 07/10/2021

Date d'affichage : 18/10/2021

Étaient présents :

AUCHART Ernest, BERTOUT Sébastien, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CAILLIEREZ Charline, CARTON Philippe, COTTEL Jean-Jacques, DEGAUQUIER Olivier, DERUY Isabelle, DREMAUX Ingrid, DROMART Evelyne, GUILLEMANT Pierre, LEBLANC Jean-Paul, LIBESSART Catherine, MATHISSART Michel, NORMAND Arnold, PLU Jean-Claude, POTEZ Roger, PUCHOIS Jean-Pierre, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, SKOWRON Richard, TABARY Daniel, TILLARD Jean-Luc.

Absents excusés / Pouvoirs :

ANSART Pierre donne pouvoir à MATHISSART Michel, BERTEIN Gabriel, CANLER Philippe donne pouvoir à CAILLIEREZ Charline, CAYET Alain donne pouvoir à ROSSIGNOL Françoise, DESFACHELLE Nicolas donne pouvoir à AUCHART Ernest, DUPOND Cédric, FERET Claude donne pouvoir à PLU Jean-Claude, GHEERBRANT Nathalie donne pouvoir à DERUY Isabelle, LEBAS Léon donne pouvoir à LEBLANC Jean-Paul, LESAGE Jean-Guy, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à POTEZ Roger, LEVIS Jean-Claude, MICHEL Didier donne pouvoir à NORMAND Arnold, MILLEVILLE Bernard, POULAIN Eric donne pouvoir à BRICOUT Damien, ROUSSEAU Philippe donne pouvoir à TILLARD Jean-Luc, SIMON Françoise donne pouvoir à SEROUX Michel, VAN CAENEGHEM donne pouvoir à DROMART Evelyne.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 25

- Votants : 38

- Pouvoirs : 13

Vote :

- Pour : 38

- Contre : 0

- Abstention : 0

Rapporteur : Madame Françoise ROSSIGNOL

CONVENTION DE COOPERATION UNIVERSITE D'ARTOIS VILLE D'ARRAS, CUA SCOTA

La Communauté urbaine d'Arras, le Scota et la Ville d'Arras entendent accompagner le développement des formations universitaires du territoire pour un enseignement de qualité facilitant l'intégration des futurs étudiants dans le monde professionnel.

Les acteurs de cette convention souhaitent par ailleurs mener un développement territorial dynamique et efficient en s'appuyant sur des travaux de recherche, le développement de nouvelles formations et la consolidation des formations existantes, aux différents niveaux : Licences, Masters et Doctorats développés par les différents UFR constitutifs de l'Université multipolaire de l'Artois.

La présente convention a pour objectif de renforcer, développer et soutenir l'Université d'Artois, la Communauté urbaine d'Arras, le Scota et la Ville d'Arras afin de faciliter les projets de coopérations pour la formation (initiale et continue), la recherche, l'insertion professionnelle, la vie étudiante (conditions de vie, qualité de vie, etc.) et la vie universitaire.

Ces projets s'inscrivent notamment, pour la Ville d'Arras, dans la perspective de conduite de projet de territoire de la Ville « Arras Cœur de Ville – Cœur de quartiers Objectif 2030 ». Pour l'Université d'Artois (pôle d'Arras), il s'agit de participer au développement de la ville et de son agglomération, son projet de territoire, ses quatre plans d'Action : « urbain et économique », « aménagement du territoire », « innovation et bien-être » et « cohésions- cœur de quartiers ».

Il en est de même sur des périodes de stage des étudiants avec des réalisations socio-économiques qui phosphorent la dynamique territoriale (enquête de terrain et phases de diagnostic partagé) en lien avec l'analyse des besoins sociaux, socio-économiques du territoire et des enjeux nationaux et/ou internationaux.

La convention souligne également la nécessité d'évaluer chaque projet de coopération afin d'en mesurer les effets pour les structures partenaires et leurs territoires.

Le comité Syndical autorise, à l'unanimité, Madame la Présidente à signer la convention de coopération pour le développement du territoire entre l'Université d'Artois, la Ville d'Arras, la Communauté urbaine d'Arras et le Scota



**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**

Françoise ROSSIGNOL